

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Méliza Lemay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bc4709af2f3295422c39b2ce>

Date d'obtention : 2022-10-24 20:39:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est le résultat d'une concertation de plusieurs partenaires qui se sont penchés sur la question des sexto à l'ère du numérique dans la société actuelle. De plus, cette méthode est un outil qui permet aux intervenant de première ligne dans les écoles secondaires d'intervenir rapidement et efficacement tout en protégeant la victime et les personnes impliquées ainsi que les éléments de preuves nécessaires dans le cas de procédures policière et judiciaire en découlant. Cette méthode d'intervention peut être utilisée uniquement par des intervenants qui ont complété la formation et s'est vu remettre leurs badges. De plus, il faut que le service de police qui dessert l'école en question soit également formé et qu'un partenariat soit mis en place entre le service de police et l'école à ce sujet.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être plus outillé, guidé, rapide, efficace et sûr de moi, lorsque je devrai intervenir auprès des élèves impliqués dans une situation de sexto. De plus, je vais rapidement prendre des précautions afin de ne pas voir les images compromettantes et tout faire pour éviter que celles-ci soient propagées tout en rassemblant le plus possible les éléments nécessaires afin de remettre aux policiers un dossier le plus complet possible. Je vais me permettre, avec plus d'assurance et de conviction, de confisquer un cellulaire lorsqu'on soupçonne la présence d'images dites "pornographie juvénile".

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rencontrer les élèves individuellement, ne pas influencer leur déclarations, ne pas émettre de commentaires, être très discrète afin de préserver la confidentialité. Bref, rapidement consulter la trousse Sexto et me laisser guider par la méthode afin de bien prendre en considération chaque personne et son implication dans la situation.